

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :  
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1<sup>ère</sup> séance 2024**

**Présents** : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Requalification des espaces structurants du centre-bourg-  
Rue C.Weill : convention avec le SDEV pour l'enfouissement du réseau électrique.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

**Absents excusés** :

Mme ACCILI Micheline  
M. EVRARD Luc  
Mme SCHILLINGER Stella  
Mme ELI Emilie

N° 07/2024

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Dans le cadre de l'opération de requalification des espaces structurants du centre-ville, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux secs rue Charles Weill et précise que le coût des travaux est estimé à 90 971.86 € hors taxes auxquels s'ajouteront des frais de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 3 % du montant hors taxes des travaux réalisés ; frais susceptibles d'être financés au titre du Programme Départemental "Environnement" ou du Programme Environnement et Cadre de vie.

La participation de la Commune s'élèvera à 40 % du montant hors taxes du projet plafonné à 90 000 € hors taxes puis 80 % du montant hors taxes du projet au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 25 janvier 2023.

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière résiduelle de la Commune s'élèverait à 39 506.65 € HT.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France TELECOM,	oui	<del>non</del>
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public,	oui	<del>non</del>
- de réfection de chaussée,	oui	<del>non</del>
- de réfection des trottoirs,	oui	<del>non</del>
- d'assainissement ou d'eau potable,	oui	<del>non</del>
- autres travaux à préciser, (Installation réseau de vidéoprotection)	oui	<del>Non</del>

Ces explications apportées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté, unanime :

- **DÉCIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 90 971.86 € HT + 3 % de frais de maîtrise d'ouvrage ;

- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage ;

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 40 % du montant réel hors taxes du projet (y compris les frais de maîtrise d'ouvrage), plafonné à 90 000 € hors taxes puis 80 % du montant réel hors taxes du projet (y compris les frais de maîtrise d'ouvrage) au-delà de ce montant ;

- **DEMANDE** l'attente de l'attribution de la subvention pour engager l'opération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,